

La FSU, aussi, remercie tous les personnels qui ont assuré de nouvelles missions dans des conditions bien difficiles.

Les enseignants, en liaison avec les équipes vie scolaire (CPE, AED et AESH) ont su garder le contact avec les élèves et maintenir un lien pédagogique mais ces conditions ne sont pas les conditions normales d'enseignement et ne peuvent servir de prétexte à une nouvelle organisation des méthodes d'enseignement, le travail en présentiel avec les élèves reste la seule méthode pertinente et efficace d'enseignement pour le 1<sup>er</sup> et second degré. Les personnels administratifs ont contribué aussi à la continuité du service public. Les assistantes sociales ont su être à l'écoute soit des élèves et des familles, soit des personnels dont nombre de retraités confirmant leur rôle important de conseil et d'écoute. Les PsyEN sont restés mobilisés pour accompagner les élèves, les familles et les personnels et assurer, entre autre, toutes les opérations nécessaires à la poursuite de la scolarité des élèves (MDPH, demande de maintien, Parcoursup, CDOEASD...).

Les personnels infirmiers et médicaux ont été aussi fortement sollicités pendant le confinement et pour les modalités de la reprise.

Le terme de télé travail a été souvent évoqué, il s'agit plutôt d'un travail à distance organisé dans l'urgence dont l'impréparation est apparue régulièrement, et ne relevant d'aucun cadre réglementaire pour les enseignants.

Pour certaines catégories professionnelles, le télé travail, s'il est choisi, doit faire l'objet de véritables négociations et être une véritable plus-value.

La réouverture des écoles et services qui a débuté la semaine dernière a fait et continue de faire l'objet d'un travail considérable de la part des équipes sur le terrain. La mise en œuvre du cadre sanitaire, la réorganisation du travail dans toutes ses composantes se déroulent dans des délais parfois difficilement tenables et avec des lectures pour le moins diverses selon les chefs de service, accentué sans aucun doute par l'absence d'un plan de mise en œuvre académique et départemental.

**Pour la FSU, comme pour l'ensemble des OS qui ont adopté un vœu dans ce sens lors du dernier CTM, la santé des élèves et des personnels est un impératif. Les ouvertures doivent être conditionnées à des garanties de sécurité indispensables.**

Les protocoles nationaux que nous attendions sont arrivés une semaine avant la réouverture des écoles, mais leur rédaction oublie les aspects méthodologiques et ne sont véritablement opérationnels qu'après un travail considérable pour en tirer une liste de points à réaliser et dans quel ordre.

La circulaire est venue compléter ces protocoles et apporter des outils pour l'accueil des élèves et, notamment, du point de vue psychologique sur lequel nous avons alerté l'institution. Sur le plan pédagogique, les outils proposés doivent être considérés comme tels et non comme des injonctions : les enseignants feront au mieux, en fonction des situations d'enseignement très diverses selon les établissements qui vont se mettre en place dans les semaines à venir.

Pour ce qui concerne la reprise d'activité en EPLE, la FSU dénonce la circulaire du MEN du 7 mai 2020 qui dans sa fiche 3 indique que « *le retour à l'activité sur site constitue la règle applicable à l'ensemble du personnel en EPLE* ». Les services et les universités ont respecté les consignes de crise édictées par le gouvernement, de favoriser le travail à distance et de limiter les déplacements dans leur phase 1. Afin de maintenir une équité de l'ensemble du personnel administratif et sa protection, nous réitérons notre demande de voir des procédures dématérialisées se mettre en place et l'attribution de clés OTP dans les EPLE.

La mise en application d'un cadre sanitaire strict n'était sans doute pas assez complexe, la parution le 11 mai du décret n° 2020-545 est venu ajouter encore de la confusion, texte remplacé dès le lendemain par le décret 2020-548... En effet, le protocole sanitaire des établissements scolaires qui devait y être annexé n'y est pas, on n'y trouve que les mesures générales en annexe 1.

Quant au port du masque, dans le protocole pour le secondaire, les enseignants ne devaient le porter que si la distanciation physique n'était pas possible. Maintenant, le masque est obligatoire en présence des élèves et, quelle que soit la situation. Les collégiens devaient le porter en classe, mais il n'est plus obligatoire que lors de leurs déplacements. Difficile de suivre les revirements et d'en comprendre la logique... Quant aux caractéristiques techniques de ces masques, elles sont détaillées dans l'Arrêté du 7 mai 2020. Mais nous ne savons pas si les personnels seront dotés de masques qui correspondent à ces critères de protection. Il est annoncé que des masques en textile lavables seront remis aux personnels et non jetables, charge donc à eux d'éviter de rapporter le virus chez eux, de laver les masques, et convenablement pour éviter de propager une éventuelle contamination. Pour la FSU, il n'est pas acceptable que virucides, lingettes et gels hydroalcooliques soient achetés sur les budgets des établissements, ni que les équipements de protection individuels soient à la charge des personnels.

La FSU prend note et remercie l'administration pour son souci de prendre en compte les situations individuelles, qu'il s'agisse de problématiques en lien avec la santé ou la garde d'enfant. Les différentes notes envoyées sur l'accompagnement des personnels en cette période si particulière et sur les droits des personnels étaient bienvenues et nécessaires. Mais la prévention est prioritairement collective !

Cependant, nous avons pu constater sur le terrain un certain nombre de difficultés liées aux lectures très diverses qu'en faisaient certains chefs de service : confusion entre ASA et travail à distance, insistance parfois pour lever le secret médical.

Concernant les réunions de préparation, nous avons pu constater les grands écarts dans les modalités d'organisation en fonction des situations d'établissement : entre injonctions fermes à se rendre tous en même temps dans l'établissement sans garantie que les principes sanitaires soient respectés et modalités plus souples tenant compte des possibilités matérielles et humaines. Il est pourtant essentiel qu'un travail préparatoire collectif puisse se dérouler dans les meilleures conditions et que les instances démocratiques puissent se réunir, en visioconférence si nécessaire.

Depuis le 11 mai, des signalements sont déposés sur les registres numériques quant aux conditions de mise en œuvre des protocoles, ce qui traduit bien l'inquiétude des personnels.

Si après réouverture, les personnels constatent que les conditions de réouverture et de reprise en présentiel leur font courir des risques pour leur santé ainsi que celles de leurs élèves, nous les accompagnerons pour qu'ils exercent leur droit de retrait.

Les personnels et notre administration n'étaient pas prêts à ce genre de situation, qui malheureusement peut se reproduire.

Une réflexion complète doit se faire sur un plan de continuité en cas de nouvelle pandémie, d'autant qu'une circulaire du MEN de 2012 prévoyait d'intégrer le risque pandémique dans les documents uniques d'évaluation des risques.